

texte de V. LASSAILLY-JACOB

- 10 -

**LA DÉRIVE DE QUELQUES INTERVENTIONS EN SAVANE  
D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ :  
L'AUTORITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU BANDAMA  
EN CÔTE D'IVOIRE CENTRALE**

Pour satisfaire leurs besoins énergétiques croissants, les Etats Africains multiplient les aménagements hydro-électriques sur les grands fleuves de leur pays. En Côte d'Ivoire la Société E.D.F. (Electricité de France) est chargée de la prospection vers les années 1960.

Plusieurs sites sont retenus dont celui de Kossou sur le fleuve Bandama. Il fait cependant l'objet de certaines réserves. Et pourtant, ce site est retenu par le gouvernement ivoirien.

L'E.D.F. refuse alors de cautionner ce choix, jugé non rentable. Ce sont des Américains et des Italiens qui accepteront de financer et de construire ce barrage. Les prévisions de l'E.D.F. se révèlent exactes et se trouvent en outre confirmées par plusieurs années de sécheresse. Le bilan hydraulique est déficitaire. En 1979, le lac ne couvre qu'une surface d'environ 900 km<sup>2</sup> au lieu des 1 750 km<sup>2</sup> prévus pour 1980. Depuis la mise en service du barrage en 1969, la cote d'exploitation moyenne n'a pas été atteinte et le turbinage a lieu clandestinement. Peut être, après la mise en eau du barrage de Taabo situé en aval, disposera-t-on d'une puissance hydro-électrique suffisante pour permettre le remplissage du lac de Kossou? Les travaux de construction du barrage sont réalisés par une Société Italienne (Impregilo) et les financements sont Américains, Canadiens et Ivoiriens. Le coût du barrage est de 29 milliards de francs CFA et chaque pays participe pour 1/3.

En amont du barrage se crée un vaste lac qui inonde des terres habitées et cultivées par l'ethnie Baoulé et oblige des populations essentiellement agricoles à se déplacer.

L'Etat ivoirien est tenu de prendre en charge ces populations et de les aider à se réinstaller dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, une Société d'Etat est créée en 1969, placée directement sous la tutelle du Président de la République: c'est l'A.V.B. ou l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama. Société de Développement intégré à vocation régionale, elle est chargée de la bonne réalisation de l'aménagement hydraulique, de restructurer la région affectée et de réinstaller les populations sinistrées.

PREMIERE PHASE : TRANSFERT ET REINSTALLATION  
DES POPULATIONS SINISTREES : 1969 - 1978

Environ 150 villages représentant 75 000 personnes de l'ethnie Baoulé doivent être déplacés et réinstallés en raison de la montée des eaux.

Cette opération "transfert" est très judicieusement menée par la Société A.V.B. Toute cette opération et la plus grande partie de la reconstruction ont été prises en charge par la Côte d'Ivoire. Le financement vient du B.S.I.E. (Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement).

Une habile campagne d'information est déployée avant la mise en eau. Le Président de la République intervient lui-même en tant que chef de l'ethnie Baoulé.

On laisse aux populations le libre choix de leur zone d'accueil. Tous veulent être relogés à la périphérie du nouveau lac, au sein de leur propre sous-groupe ethnique.

60 nouveaux villages sont construits regroupant 2 à 3 anciens villages et comprenant chacun entre 1 000 et 2 000 habitants. Le transfert s'effectue le plus souvent en fin de saison sèche, après les récoltes et avant les défrichements de la nouvelle campagne agricole.

Les maisons sont spacieuses, leur dimension varie en fonction de la taille de la famille. Une seconde construction face à la maison comprend cuisine, douchière, réserve pour le bois, latrines. Chaque village possède des équipements collectifs: plusieurs puits, une école de 3 à 6 classes d'enseignement télévisuel, un terrain de sport, un hangar agricole.

Pendant 2 ans le PAM (Programme d'Aide Alimentaire Mondial) intervient dans tous les nouveaux villages et distribue des vivres.

Des indemnisations sont versées aux exploitants ayant perdu leurs plantations de café et de cacao.

L'ensemble de cette opération peut être qualifié de "réussite". Elle est désormais considérée comme un modèle pour les autres opérations similaires (Ghana, Nigéria).

On ressent une prise en main réelle de ces villages par leurs occupants. Cette adaptation est visible dans le paysage villageois (adjonction de greniers, d'apatams; plantation d'arbres fruitiers, entretien des cours et des maisons).

Toutefois, il faut souligner dans cette intervention une faiblesse qui aura des conséquences dans l'avenir; c'est une intervention statique qui s'adresse à une population existant à un moment donné, c'est-à-dire à l'époque du transfert. Chaque famille constituée à cette période a reçu une maison en dur. Mais rien n'est prévu pour faire face à la dynamique de cette population. Les jeunes qui actuellement fondent une famille n'ont pas le droit de construire une case traditionnelle dans le nouveau village. Ils sont contraints de se construire une case en dur et n'ayant le plus souvent pas suffisamment de revenus pour

le faire, ils préfèrent parfois quitter le village et s'installer en Basse Côte plutôt que de cohabiter avec leurs parents dans des maisons devenues trop exigües. L'AVB ne semble pas se soucier de ce problème qui pourtant pourrait porter un grave préjudice à l'avenir de ces nouveaux villages.

Mais il ne suffit pas de reloger ces populations dans des villages modernes, il faut aussi penser à reconstituer leur potentiel de production afin qu'ils retrouvent un niveau de vie décent.

Les interventions économiques, vont avoir lieu, en grande partie, avec des financements extérieurs à la Côte d'Ivoire. Comme partout, ces financements impliquent une dépendance très lourde de la Société vis à vis des financiers. Ces derniers exigent l'envoi dans la Société de cadres expatriés, imposent des délais impératifs au niveau de l'obtention des financements et des remboursements. C'est pourquoi, souvent trop hâtivement programmées, les opérations ont pour essentielle finalité leur rentabilité.

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) intervient dans les trois projets qui viennent se superposer à ceux de l'A.V.B.

- le projet "Pêche"
- le projet "Pédologie"
- le projet "Construction"

En 1973, le FED (Fonds Européen pour le Développement) consent un premier financement: "Reconstitution du potentiel perdu".

L'AVB, avec l'aide de ces financements extérieurs, se lance dans la mise en oeuvre de nouveaux systèmes de production résolument intensifs et modernes. Elle semble vouloir profiter de cette situation exceptionnelle de transfert pour promouvoir l'économie du centre de la Côte d'Ivoire.

Trois grands programmes sont appliqués entre 1970 et 1978 :

- . au sud du lac, en région forestière, modernisation des cultures de rente traditionnelles (café et cacao);
- . au nord du lac, en savane, des cultures annuelles stabilisées et assolées en association avec un élevage d'embouche;
- . et enfin, sur toute la périphérie, l'essor d'une nouvelle activité, la pêche.

Nous ne parlerons que de l'opération "Cultures annuelles" qui peut être perçue comme un véritable pari : procurer à l'exploitant de la savane un revenu concurrentiel de celui du planteur de la forêt.

En Côte d'Ivoire et dans tous les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, la savane est toujours considérée comme le parent pauvre de la forêt.

Cette opération est aussi une expérimentation en grandeur nature d'un nouveau système de production associant sur des blocs cultureux intégralement défrichés des cultures annuelles stabilisées, assolées et mécanisées avec un élevage bovin d'embouche. Ces blocs couvrent une superficie d'environ 150 ha divisés en 5 soles de 30 ha : igname, coton, riz et une jachère de 2 ans transformée en prairie artificielle de "Stylosanthes gracilis". Chaque famille librement "volontaire" reçoit 1 ha de chaque sole, ce qui lui donne une exploitation de 5 ha dont 3 ha en culture. 30 familles seulement participent donc à la mise en valeur d'un bloc et possèdent un troupeau d'environ 100 bovins. Dans les villages les plus importants, 2 blocs ont été ouverts et font vivre 60 familles. Un G.V.C. (Groupe-ment à Vocation Coopérative) est formé dans chaque village avec les "volontaires" chargés de la gestion du matériel agricole et de la commercialisation des produits.

Les autres familles du nouveau village, soit plus de la moitié de la population, sont obligées de quêmander de la terre pour leurs cultures aux villages d'accueil. Aucun terroir n'a été attribué aux nouveaux venus dans la région de savane. On remarque une non-ingérence de la part de l'Etat dans la question foncière. Il n'y a eu aucune acquisition de la terre pour les sinistrés à l'exception des blocs de culture et de l'emplacement des nouveaux villages. Afin de pouvoir cultiver les terres alentour, les exploitants doivent aller demander la terre au village propriétaire en échange de cadeaux (vin de palme, bouteilles de vin). Il semble que l'AVB ait compté sur la solidarité ethnique pour que les villages d'accueil cèdent une partie de leurs terres aux villages accueillis. Toutefois, ces villages d'accueil n'ayant pas été inclus dans le programme de développement, il était évident qu'ils réagiraient négativement à plus ou moins long terme.

Que décèler derrière cette politique foncière de l'AVB? Elle entraîne à plus ou moins long terme le départ des agriculteurs non volontaires qui ne trouvent plus de terres à cultiver autour du nouveau village.

Après un engouement certain pour ces blocs de culture, on assiste aujourd'hui à un désintérêt progressif surtout pour les blocs les plus anciennement mis en place.

Les "volontaires" abandonnent les blocs pour de multiples raisons :

- . aléas climatiques entraînant de mauvaises récoltes;
- . charges de mécanisation très lourdes;
- . la corvée des sarclages devient de plus en plus contraignante;

- . absence de certaines cultures de base sur les blocs (arachide, manioc, condiments) conduisant l'exploitant à posséder une exploitation traditionnelle parallèle;
- . concurrence d'autres activités comme la culture du café ou la pêche.

Ils abandonnent également l'élevage bovin.

Après la vente d'un troupeau, les villageois refusent de prendre en charge un nouveau troupeau. L'AVB réagit en continuant l'opération qui va être menée non plus au profit des exploitants mais pour son propre profit. Les blocs seront mis en valeur en régie: mêmes cultures avec une mécanisation intensifiée et utilisation d'une main d'oeuvre salariée villageoise très restreinte. En général, seules les femmes et les enfants acceptent de se louer sur les blocs pour les sarclages. Le travail se fait par contrat: 12 000 F CFA pour 1 ha sarclé. L'AVB se lance aussi dans des expérimentations de nouveaux assolements et de nouvelles espèces culturales sur ces blocs abandonnés. Les anciens "volontaires" sont retournés à la pratique de leur système de culture traditionnel sur les terres alentour devenues fortement occupées.

Le but de cette régie défini par l'AVB consiste à : "sensibiliser et motiver les paysans qui trouveraient dans les résultats enregistrés par la régie la raison nécessaire pour la reprise de leurs activités sur ces blocs AVB" (rapport interne AVB sur cette opération régie, oct. 78).

L'élevage a également été repris en régie. Des expériences d'élevage ovin sont en cours mais ils en sont tous encore au stade régie avec emploi de salariés.

En 1978, l'AVB décide d'étendre son action à tous les autochtones de la région d'accueil. La Société estime que sa mission prioritaire est accomplie, et qu'elle a maintenant un rôle de développement régional: "son action cesse d'être une obligation humanitaire pour devenir une opération de développement proprement dit" (Colloque Terres Neuves Ouagadougou).

En fait, confrontée aux difficultés de ses programmes agricoles, l'AVB s'aperçoit que les innovations ne sont pas plus favorablement acceptées par des populations du fait de leur transfert et de leur coupure de leurs attaches traditionnelles. L'AVB décide de s'adresser aux autres habitants de la région, ceux qui ne sont pas touchés par les effets du lac et qui acceptent, après une campagne de motivation, de participer aux programmes proposés.

2ème PHASE : MISSION DE DEVELOPPEMENT REGIONAL  
A PARTIR DE 1978

A partir de cette date, il se produit un délaissement des sinistrés au profit des autres (allègement de l'encadrement et ralentissement des interventions dans les nouveaux villages). Un nouveau programme "cultures annuelles" est instauré. Ce programme est intitulé: "Mise en place de 2 000 exploitations familiales mécanisées dans les zones de savane". Il est programmé par le FED, le BSIE et la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole).

Des blocs de 200 ha sont défrichés à proximité des villages "volontaires". Ce sont des blocs d'apprentissage et de démonstration. La superficie individuelle est réduite à 4,2 ha pour augmenter le nombre de bénéficiaires; l'assolement est établi sur 7 ans afin de limiter les risques de mauvaise récolte (coton, riz, maïs, igname, stylosanthès) et on introduit une culture attelée complémentaire ce qui allège la corvée des sarclages et rentabilise un élevage orienté vers cette production. Cette exploitation est prêtée au volontaire pendant quelques années. A la suite de cet apprentissage, l'exploitant pourra aller s'installer sur sa propre terre et mettre en place sa propre exploitation semi-motorisée-attelée.

Mais ce système de production ne peut fonctionner que dans des régions faiblement occupées. L'addition des blocs de démonstration et des exploitations individuelles sur un même terroir augmente considérablement la charge de population.

De plus, aucune solution n'est apportée aux vrais problèmes de ce système de culture, qui reste toujours à la merci des aléas climatiques (trop grande irrégularité dans la répartition et les quantités de pluie) et toujours soumis à des charges très élevées (les mauvaises années agricoles obligent l'exploitant à s'endetter).

L'AVB se lance également dans deux projets de mise en valeur de vallées adjacentes du Bandama, la vallée de la Marahoué et la vallée du Kan. Ce sont des projets hydro-agricoles accompagnés de la construction de barrages et utilisant l'eau des bassins versants de ces deux vallées.

L'opération "Vallée du Kan" est financée par une banque américaine, la Chase Manhattan Bank, une banque française, la banque Lazard Frères, et l'Etat Ivoirien. Ce projet s'étend sur 3 500 ha cultivés en ananas, avocats et cultures maraîchères. Dans un premier temps, une ferme pilote a été installée et occupe environ 500 salariés qui apprennent le métier d'irrigateur. "Quand ils sont aptes au maraîchage ou à la culture de l'ananas, les meilleurs éléments sont placés dans des exploitations paysannes et remplacés dans les fermes pilotes par des éléments nouveaux; le personnel de ces fermes est donc constitué par des salariés temporaires qui deviennent ensuite des exploitants" (Afrique Agriculture n° 20, avr. 77, p. 60). Actuellement, nous en sommes toujours à la phase d'apprentissage.

## CONCLUSION

L'AVB avait pour mission principalement une reconstitution du potentiel de production des populations sinistrées par le lac de Kossou et le développement de la périphérie de ce lac. Cette mission devait se faire dans le cadre des exploitations familiales auto-gérées, regroupées en coopératives et devenant peu à peu propriétaires de leurs facteurs de production. Toutefois, on assiste aujourd'hui à une reprise de ces facteurs de production par l'AVB qui les utilise à son profit sur les terres des blocs confisqués aux exploitants. Cette phase n'est en principe que temporaire. Les nouvelles opérations mises en place depuis un an comprennent toutes une phase d'apprentissage où l'exploitant est en quelque sorte testé pendant quelques années avant de pouvoir devenir propriétaire de ses facteurs de production en s'installant sur sa propre terre.

Cette phase d'apprentissage et de démonstration est en cours. Il reste à savoir si la phase suivante de retour aux exploitations familiales autonomes verra bientôt le jour! Pour terminer, il est intéressant de souligner que toutes ces opérations agricoles mises en place à cause de la création du lac, n'ont aucune relation avec sa présence. L'opération "cultures annuelles" est un système de cultures sous pluie et les vastes projets hydro-agricoles utilisent l'eau des bassins versants de deux vallées adjacentes stockées à la suite de construction de petits barrages.

Les importantes potentialités agricoles des berges du lac sont complètement négligées. Cultures de marnage ou périmètres irrigués à partir des eaux du lac sont délaissés au profit d'interventions plus spectaculaires et plus prestigieuses mais beaucoup plus aléatoires car dépendantes d'un facteur incontrôlable par l'homme c'est-à-dire le climat.